



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 20 février 2018, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 367'928.- TTC (dont CHF 16'268.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la création de cheminements piétons et cyclables à travers la moraine entre l'Arve et le Rondeau et entre le Rondeau et la Drize ; D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 223'817.- (dont CHF 8'529.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour le tronçon Tunnel-Clos-de-Pinchat ; De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif ; En cas de non réalisation du projet, d'amortir ce crédit d'étude au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon sous rubrique 61.33 ; D'amortir le montant de CHF 591'748.- TTC, dès l'utilisation du bien estimée à 2019, sous rubrique 61.33 en 10 annuités. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer les divers actes notariés impliqués.

(DA 111.2018) Décision prise par 27 oui, 1 non et 0 abstention.

D'accepter la constitution d'une servitude de pose, maintien et entretien à parts égales de canalisations pour les eaux claires sur la parcelle N° 3301, sise 6 rue des Pervenches à Carouge, propriété de la Ville de Carouge, au profit de la Fondation HBM Emma KAMMACHER selon le plan de servitude établi le 25 mai 2016 par M. CHRISTIAN HALLER, géomètre officiel annexé à l'acte notarié établi le 30 novembre 2017 par l'étude NOTAIRES À CAROUGE. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

(DA 112-2018) Décision prise par 28 oui, 0 non et 0 abstention.

D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 2198, sise 2 bis rue de la Tannerie à Carouge, propriété de l'Etat de Genève et contenant les immeubles inscrits sous A1735 et A 1737, pour un montant de CHF 800'000.-. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 850'000.- en vue de cette acquisition, ce crédit se compose de :

- A) un montant de CHF 800'000.- pour l'acquisition de la parcelle N° 2198 contenant les immeubles N° A1735 et A1737.
- B) un montant estimé à CHF 50'000.- pour les frais d'acte et autres droits, selon estimation de l'étude NOTAIRES À CAROUGE

De comptabiliser cette dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif de bilan de la commune dans le patrimoine financier.

(DA 114A-2018) Décision prise par 28 oui, 0 non et 0 abstention.

De procéder à la réalisation d'une installation de climatisation pour la salle des aînés au Centre des Promenades sis sur la parcelle N° 2089, 18 boulevard des Promenades à Carouge.

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 251'000.- (dont CHF 12'000.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour cette réalis-

tion. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 251'000.-- dès l'utilisation du bien estimée à 2018 au moyen de 10 annuités sous rubrique 53.33.

(DA 116-2018) Décision prise par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

Le délai pour demander un référendum expire le 9 avril 2018.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :



Gabriela Sonderegger

Carouge, le 26 février 2018